PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE DISRAELI

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, tenue à la salle du conseil, ce **mercredi sixième (6ième) jour de novembre 2019** à 20h00.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Poste # 1	Mme Nancy Lefebvre
Poste # 2	Mme Caroline Jacques
Poste # 3	M. Daniel Béliveau
Poste # 4	(Vacant)
Poste # 5	M. François Fortier
Poste # 6	M. Roger Houde

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jacynthe Patry.

Mme Caroline Picard, directrice générale / secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse, Mme Jacynthe Patry, déclare la séance ouverte à 20h00.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3.1- Séance ordinaire du 2 octobre 2019

4. ACTIVITÉS SPÉCIALES

5. CORRESPONDANCE
5.1- Bordereau de correspondance

6. MATIÈRESRÉSIDUELLES ET RECYCLABLES –ENVIRONNEMENT
6.1- Résolution accordant le contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour les années 2020 et 2021

7. TRAVAUX PUBLICS - SÉCURITE PUBLIQUE
7.1- Adoption de la liste des chemins entretenus à la circulation automobile pendant la période hivernale 2019-2020
7.2- Contrat pour le déneigement et déglaçage des accès piétonniers des édifices municipaux

8. LOISIRS - TOURISME – CULTURE – VILLÉGIATURE

9. URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1- Résolution autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative

10. FINANCES - GESTION DES SERVICES
10.1- Acceptation des comptes du mois d'octobre 2019
10.2- Dépôt des états comparatifs (comptable et budgétaire)
10.3- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de certains membres du conseil
10.4- Résolution établissant la rémunération du personnel électoral municipal

11. LÉGISLATION
11.1- Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux

12. DIVERS
12.1- Demande de contribution dans le cadre de la campagne de financement Opération Nez Rouge
12.2- Demande d'adhésion au Conseil des aînés de la MRC des Appalaches
12.3- Demande de contribution au Centre d'archives de la région de Thetford pour le maintien d'un service d'archives reconnu dans la MRC des Appalaches

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ci-haut présenté est disponible dans la salle pour les personnes présentes. Lecture n'en est donc pas faite.

2019-11-154 Il est proposé par M. Roger Houde et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel tel que lu et présenté ci-haut.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères), la mairesse n'ayant pas voté.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2019

Copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2019 ont été remis à tous les membres du conseil, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence ;

2019-11-155 Il est proposé par Mme Nancy Lefebvre et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2019, tel que rédigé par la directrice générale/secrétaire-trésorière, et apparaissant au registre des procès-verbaux de cette municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères), la mairesse n'ayant pas voté.

4 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

La mairesse dresse un résumé des principales activités tenues au cours du mois.

5 – CORRESPONDANCE

5.1 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCE :

La directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2019. Le conseil municipal prend acte de ce document.

Puisque ce document est disponible dans la salle du conseil pour les personnes présentes, lecture n'en sera pas faite.

Les élus et les citoyens peuvent prendre connaissance des correspondances résumées dans ce bordereau ou en obtenir copie au bureau de la municipalité s'ils le désirent.

6- MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES – ENVIRONNEMENT

6.1 - RÉSOLUTION ACCORDANT LE CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

2019-11-156

Attendu que le contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2019;

Attendu que l'entreprise Transport Ordurier de la Région de l'Amiante Inc. (TORA) Inc. offre à la municipalité d'effectuer la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2020 au prix de 24 700.00 $, plus les taxes applicables et pour l'année 2021 au prix de 25 200.00 $, plus les taxes applicables;

Attendu que la municipalité peut accorder ce contrat de gré à gré;

Attendu que les conditions du contrat seront les mêmes que toutes celles contenues dans le devis faisant foi de contrat pour l'année 2014;

En conséquence ;

Il est proposé par M. Daniel Béliveau et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli accorde le contrat de cueillette et transport des matières recyclables à l'entreprise Transport ordurier de la région de l'Amiante (T.O.R.A.) Inc. pour une durée de deux (2) ans débutant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2021, le tout selon les mêmes conditions que celles contenues dans le devis faisant foi de contrat avec cette entreprise pour l'année 2014, le tout pour l'année 2020 au montant de 24 700.00 $ plus les taxes applicables et pour l'année 2021 au prix de 25 200.00 $, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères),
la mairesse n'ayant pas voté.

7 - TRAVAUX PUBLICS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 – ADOPTION DE LA LISTE DES CHEMINS ENTRETENUS À LA CIRCULATION AUTOMOBILE PENDANT LA PÉRIODE HIVERNALE 2019-2020

2019-
11-157

Attendu qu'en vertu de la *Loi*, l'inspecteur municipal doit déposer au conseil la liste des chemins devant être entretenus à la circulation automobile par la municipalité pendant la prochaine saison hivernale;

En conséquence;

Il est proposé par M. François Fortier et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli acceptent que les chemins énumérés ci-après soient entretenus à la circulation automobile par la municipalité pendant la saison hivernale 2019-2020, soit :

Chemin Couture : 0,95 km, soit toute la partie dudit chemin situé entre le chemin de St-Julien et l'entrée conduisant à la propriété du 8336 Chemin Couture.

Chemin du Lac-de-l'Est : 4.7 km, sur toute sa longueur.

Route du Lac-de-l'Est : 3.7 km, sur toute sa longueur.

Rang Breeches : 2.67 km, environ, soit toute la partie située entre la Route 263 et la virée située sur une partie du lot 11, Rang 2, canton de Garthby

Chemin du Pansu : 4.72 km, soit toute la partie située entre la Route 112 et la Route 263, et la partie située entre la Route 263 et l'entrée conduisant à la propriété du 6946 Chemin du Pansu.

Chemin Marcotte : 0.8 km, soit toute la longueur dudit chemin située entre le Chemin du Pansu et le Chemin Labbé.

Chemin Turgeon : 3.56 km, soit toute la longueur dudit chemin situé entre le Chemin du Pansu et la Route 263

Chemin de la Croix 2.7 km, soit toute la partie située entre la Route 263 et la fin de la propriété du 6955 Chemin de la Croix

5e Rang de Disraeli : 3.47 km, soit toute la longueur située dans les limites de la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

6e Rang : 3.25 km, soit toute la longueur située dans les limites de la Paroisse de Disraeli.

11e Rang : 1.32 km, soit toute la partie située entre la Route du 3e Rang et l'entrée conduisant à la propriété du 7396, 11e Rang.

12e Rang : 0.46 km, soit toute la partie située au nord de la Route 263 jusqu'aux limites de la municipalité de Ste-Praxède, correspondant à toute la longueur de la propriété du 8212 Onzième Rang (propriété de M. Florent Gagné, sise sur une partie du lot 18, Rang 12, canton de Stratford)

Chemin chez Colette : 0.18 km, soit toute la partie située entre la Route 112 et l'entrée conduisant à la propriété du 2699 Chemin chez Colette

Route du 3e Rang : 3.16 km, soit toute la longueur située dans les limites de la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

Chemin André-Bourgault : 1.45 km, soit toute la longueur dudit chemin située entre le Chemin Gouin et le Chemin du Pansu.

Chemin de la Bricade : 0.64 km, soit toute la partie située entre la Route 112 et la virée du 2440 Chemin de la Bricade

Chemin Labbé : 0.87 km, soit toute la partie située entre le chemin de la Bricade et la virée situé au 2116 Chemin Labbé

Chemin Brouard : 0.42 km, soit à partir du Chemin du 3e Rang jusqu'à la virée située au 8826 Chemin Brouard

Chemin Marius-Ouellet : 0.12 km, soit sur toute la longueur dudit chemin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères),
la mairesse n'ayant pas voté.

7.2 – CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES ACCÈS PIÉTONNIERS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

2019-11-158 Attendu qu'il est opportun d'octroyer un contrat pour le déneigement et le déglaçage des accès piétonniers des édifices municipaux;

Attendu que l'entreprise Déneigement Patrick Gouin Inc. offre à la municipalité d'effectuer ces travaux au coût de 250,00 $ plus les taxes applicables, pour la saison 2019-2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Roger Houde et résolu d'octroyer le contrat de déneigement et déglaçage des accès piétonniers des édifices municipaux à Déneigement Patrick Gouin Inc., au coût de 250,00 $ plus les taxes applicables, pour la saison 2019-2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères).
la mairesse n'ayant pas voté.

8 – LOISIRS – TOURISME – CULTURE – VILLÉGIATURE

Aucun sujet à discuter.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCÈS AUX PLANS D'EAU POUR LA PÊCHE RÉCRÉATIVE OU AUTRES PROGRAMMES

2019-11-159 CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Disraeli désire se prévaloir d'aides financières dans le cadre de ses opérations et activités afin de financer différents projets;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, la municipalité doit occasionnellement déposer des demandes d'aide financière auprès d'instances gouvernementales dans le cadre de programmes bien définis.

CONSIDÉRANT que les délais pour présenter un projet dans un programme d'aide financière peuvent être très courts, voir même privilégier un mode premier arrivé, premier servi jusqu'à épuisement de l'enveloppe d'aide;

CONSIDÉRANT que le dépôt d'une demande doit généralement être accompagné d'une résolution du conseil qui délègue le spécialiste responsable du projet;

CONSIDÉRANT que le mandat et le rôle de la directrice générale et de L'inspecteur municipal sous-entend la saine gestion des projets et de veiller à leur réalisation, et par conséquent, à leur financement le cas échéant;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Béliveau et résolu que le conseil municipal autorise Mme Caroline Picard, directrice générale, secrétaire-trésorière et / ou M. Daniel Fournier, inspecteur municipal, à déposer toute demande d'aide financière au nom de la municipalité de la Paroisse de Disraeli, dans le cadre de ses opérations et activités afin de financer différents projets pour les années 2019 et 2020;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères).
la mairesse n'ayant pas voté.

10 - FINANCES - GESTION DES SERVICES

10.1 - ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS D'OCTOBRE 2019:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de voir les déboursés totaux, par ordre alphabétique de fournisseurs.

COMPTES PAYÉS (en OCTOBRE 2019)

No. de chèque	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
dépôts directs	Rémunération du personnel (salaires nets du mois d'octobre 2019)	12 738.69 $
15380	Les Amis du 3e âge de Disraeli (aide financ. 50e anniv.)	100.00 $
15381	Chevaliers de Colomb (contr. 1/2 coût calendrier)	114.40 $
15382	Ecole Polyvalente de Disraeli (1/2 page publ. Album finissants)	125.00 $
15383	Hydro-Québec (éclair. rues sept. & électr. bât. munic.)	1 412.28 $
15385	Bell Mobilité Inc. (fr. cell. inspecteur & d.g. - oct. 2019)	108.00 $

15386	Soc. Canadienne des Postes (fr. médiaposte - La Grande Tournée)	114.69 $
15387	Soc. Canadienne des Postes (fr. poste - avis d'inscrip. élections)	672.61 $
15388	Ministre du Revenu du Québec (D.A.S. octobre 2019)	5 338.75 $
15390	Receveur Général du Canada (D.A.S. octobre 2019)	2 051.11 $
15391	La Capitale Assureur (assur. collective - nov. 2019)	1 433.00 $
	TOTAL des comptes payés :	**24 208.53 $**

COMPTES À PAYER (en NOVEMBRE 2019)

No. de chèque	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT
15392	Michel Bourgault (remb. taxes)	187.15 $
15393	Marie-Claude Bouffard (remb. surch. soccer intér.)	10.00 $
15394	Les Cabanons Chouinard enr. (cabanon débarcadère Lac-de-L'Est)	2 184.53 $
15395	Le Cantonnier (avis public - Règl. 414-2019)	100.03 $
15396	Le Centre de l'aspirateur TM Enr. (2 caisses papier).	43.58 $
15397	Centre d'extincteur S.L. (vérif. extincteurs & batterie sécurité)	63.21 $
15398	C.F. Garon Inc. (15 voy. grav. ch. publ. & grav. débarc. Lac-de-L'Est)	2 644.43 $
15399	Comm. Jean-Pierre Patry (publ. Munic. & SAAQ - p'tit bottin des lacs)	615.11 $
15427	D.A. Lehoux Transport Inc. (essence & diesel)	810.31 $
15401	Editions juridiques FD inc.(matér. électoral)	115.49 $
15402	Entreprise DanVic (nivelage ch. publics & privés)	643.86 $
15403	Exc. Gagnon & Frères inc. (loc. mach. garde fou 11e Rg et Ch. A.-Bourgault)	849.88 $
15404	Fédération québécoise des municipalités (Renouvell. abonn. Règl.mun.)	220.50 $
15405	Fonds d'information sur le territoire (fr. copies mut. oct. 2019)	28.00 $
15406	Gesconel (fourniture de bureau, roul. Thermiques, stylos)	109.92 $
15407	Gesterra (enfouiss. mat. résiduelles, & putrescibles - sept. & oct. 2019)	7 107.80 $
15408	Groupe Nadeau Inc. (gravier fossé ch. Turgeon)	240.05 $
15409	Georges Lacroix (entr. ménager - oct 2019)	230.00 $
15410	Location d'outils Thetford (déchiq. branches - débarc. Lac-de-L'Est)	250.36 $
15411	Megaburo (contrat entretien copieur - copies noir & couleur)	800.39 $
15412	Pavage Centre Sud du Québec (nivel. & comp. 3e Rg, pavage Ch. Pansu & de la Croix)	443 559.19 $
15413	Petite caisse (café, plafonnier, frais poste., crochets, protège vitre cell., art. épic.)	320.35 $
15414	Caroline Picard (fr. déplacem. Weedon, Ste-Prax. et élection, fr. repas)	70.09 $
15415	Promotek (rapp. carriere Ch. A.-Bourgault -août 2019)	286.59 $
15416	Rouleau & Frères Sports inc. (access. scie à chaine)	627.72 $
15417	Groupe Signalisaton (8 panneaux - sentier VTT)	184.45 $
15418	Simoneau et Frères (terrassem. vieux barrage & nett. fossé ch. Turgeon)	4 803.10 $
15419	Société Trader (guide évaluation Hebdo 2020 - SAAQ)	247.13 $
15420	Télébec (frais tél. & internet - oct. 2019)	279.90 $
15421	TORA Inc. (contr. enlèv. ordures, récupér. et mat. organ. -nov. 2019)	8 151.72 $
15422	Ville de Thetford Mines (frais 3 dossiers de constat infraction)	449.00 $
15423	Ville de Disraeli (19 visites à l'écocentre)	855.00 $
15424	Vivaco (semence, acc. peint., soffite, plâtre, corde, clé tuyau, balises, bois, blocs ciment, ponceau)	3 153.68 $
15425	Wolters Kluwer (mise à jour 1 code municipal 2020)	700.35 $
15426	Yvan Doyon & Fils inc. (chang. huile & pneus - Ford Ranger)	124.33 $
	TOTAL des comptes à payer :	**481 067.20 $**

	GRAND TOTAL DES COMPTES DE NOVEMBRE 2019:	**505 275.73 $**

Suite à la lecture des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2019;

2019-11-160 Il est proposé par M. Daniel Béliveau et résolu que les membres du conseil conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli acceptent les comptes à payer du mois d'octobre 2019, pour un montant de **505 275.73 $,** le tout tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil, et autorisent la directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Caroline Picard, à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères),
la mairesse n'ayant pas voté.

10.2 - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS (COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE)

La directrice générale / secrétaire-trésorière, Mme Caroline Picard, dépose les états comparatifs comptable et budgétaires au 31 octobre 2019.

10.3 - DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL :

Tel que requis par la Loi, les membres du conseil suivants, déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires à cette séance du conseil, soient :

- Mme Jacynthe Patry, mairesse
- Mme Nancy Lefebvre, conseillère au poste # 1
- Mme Caroline Jacques, conseillère au poste # 2
- M. Daniel Béliveau, conseiller au poste # 3

10.4 - RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL MUNICIPAL

2019-11-161 Attendu qu'une élection partielle est prévue le 17 novembre prochain;

Attendu que la rémunération minimale du personnel électoral est prévue dans une parution à la Gazette officielle du Québec, en date du 19 janvier 2019;

Attendu qu'un comparatif avec la rémunération du personnel électoral lors d'élections provinciales a été déposé aux membres du conseil;

Attendu qu'il est important de rémunérer convenablement le personnel électoral afin d'attirer des candidats(tes) compétents(tes);

En conséquence;

Il est proposé par Mme Caroline Jacques et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Disraeli détermine la rémunération du personnel électoral pour l'élection partielle 2019 comme indiqué ci-après :

Personnel[1]	Vote par anticipation	Jour du scrutin
Scrutateur	17.50$ / hre	17.50$ / hre
Secrétaire bureau de vote	16.00$ / hre	16.00$ / hre

PRIMO	16.00$ / hre	16.00$ / hre
Président et membre de la table de vérif. de l'identité des électeurs	14.50$ / hre	14.50$ / hre
Réviseur et secrétaire de la Commission de révision	17.50$ / hre	17.50$ / hre

1 Toute personne visée par cette rémunération a le droit de recevoir une rémunération additionnelle pour assister à une séance de formation. Cette rémunération est égale à celle prévue pour chaque heure où il exerce sa fonction.

Pour le dépouillement du vote par anticipation :

Scrutateur	17.50$ / hre
Secrétaire bureau de vote	16.00$ / hre

Rémunération de la présidente d'élection :

Jour du Vote par anticipation:	450.00 $
Jour du scrutin :	700.00 $

Rémunération de la secrétaire d'élection :

Les ¾ de la rémunération totale de la présidente d'élection

Il est de plus résolu que les rémunérations du personnel électoral, incluant la présidente d'élection et la secrétaire d'élection, pour les autres fonctions et/ou travaux, non prévues à la présente résolution, soient rémunérés selon les taux indiqués dans la parution de la Gazette Officielle du Québec, daté du 19 janvier 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères),
la mairesse n'ayant pas voté.

11- LÉGISLATION

11.1 - AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION

Le conseiller (ère) au poste # 5, M. François Fortier, donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement numéro 415-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller (ère) au poste # 5, M. François Fortier, présente un résumé du projet de règlement 415-2019 relatif au traitement des élus municipaux.

12– DIVERS

12.1 - DEMANDE DE CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT OPÉRATION NEZ ROUGE

2019-
11-162

Attendu la demande d'Opération Nez Rouge, afin que la municipalité de la Paroisse de Disraeli contribue financièrement, dans le cadre de la campagne de financement annuelle puisque les services de raccompagnement seront offerts sur notre territoire;

Attendu que l'organisme Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches est en charge de l'organisation de cette campagne et en sera bénéficiaire, de même que plusieurs autres organismes locaux dédiés à la jeunesse;

Attendu que plusieurs bénévoles par soir sont nécessaires pour rendre accessible ce service de raccompagnement, qui sera offert du 29 novembre au 21 décembre 2019;

En conséquence;

Il est proposé par M. François Fortier et résolu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli accorde une aide financière de 125.00 **$** à l'Opération Nez Rouge, dans le cadre de sa campagne de financement annuelle, et que cette aide soit versée à l'ordre de l'organisme responsable, soit Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères),
la mairesse n'ayant pas voté.

12.2 - DEMANDE D'ADHÉSION AU CONSEIL DES AÎNÉS DE LA MRC DES APPALACHES

Ce sujet sera traité lors d'une séance ultérieure.

12.3 - DEMANDE DE CONTRIBUTION AU CENTRE D'ARCHIVES DE LA RÉGION DE THETFORD POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE D'ARCHIVES RECONNU DANS LA MRC DES APPALACHES

2019-
11-163

Attendu qu'il y a lieu que chacune des municipalités de la MRC des Appalaches contribue annuellement au maintien du Centre d'archives de la Région de Thetford puisqu'il est l'unique service d'archives dans la région reconnu par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

Attendu que la contribution annuelle de l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches est essentielle au maintien du service puisque l'apport du milieu est considéré lors de l'attribution des subventions gouvernementales;

Attendu que le Centre d'archives permet de préserver le patrimoine documentaire par l'acquisition, le traitement et la mise en valeur de notre mémoire régionale;

Attendu que les archivistes du Centre d'archives peuvent être des ressources précieuses pour la gestion documentaire des municipalités;

Attendu que la somme demandée représente 0,15 $ per capita, soit une somme de 170,25 $ pour notre municipalité;

En conséquence;

Il est proposé par M. Roger Houde et résolu que la municipalité de la Paroisse de Disraeli accepte de contribuer financièrement au maintien du Centre d'archives de la Région de Thetford pour une somme de 170.25 $ pour l'année 2019.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères),
la mairesse n'ayant pas voté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Caroline Picard, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.
Donné ce 6e jour de novembre 2019

_____
Caroline Picard, dir. gén. / sec.-trésorière

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens sont présents dans la salle du conseil et posent différentes questions auxquelles la mairesse répond.

14 – CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-11-164 Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Caroline Jacques et résolu que la présente séance soit levée à 20h30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères),
la mairesse n'ayant pas voté.

_____	_____
Jacynthe Patry	Caroline Picard
Mairesse	Dir. gén. / sec.-trés.

« Je, Jacynthe Patry, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »